

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 7 avril 2010

L'an deux mil dix, le sept avril à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le trente mars 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE, Chantal WALTER, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Michelle TORTOSA, pouvoir donné à Chantal WALTER

Patricia ZEISS, pouvoir donné à Patricia POIZAC

Cédric CHEVROLLIER, pouvoir donné à Bernard PAUTET

Secrétaire de séance : Yves GITTON

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

1.1. Budget assainissement

1.1.a. Compte administratif 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

- a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		145 577,45	166 505,06		166 505,06	145 577,45
Opérations de l'exercice	83 299,27	68 373,30	33 253,15	201 673,06	116 552,42	270 046,36
Résultat de clôture		14 925,97		168 419,91		153 493,94
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	83 299,27	213 950,75	199 758,21	201 673,06	283 057,48	415 623,81
Résultat définitif		130 651,48		1 914,85		132 566,33

- b) constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bien d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- c) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d) approuve ces comptes à l'unanimité

1.1.b. Compte de gestion 2009

Rapporteur : Monsieur le maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.1.c Affectation de résultats année 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'affectation au budget principal de la commune de la somme de 120 702 € au compte 672

et dit que ce chiffre figure respectivement sur le budget primitif de la commune et de l'assainissement voté ce jour.

1.1.d Budget primitif 2010

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil, à l'unanimité

approuve le budget primitif 2010 assainissement qui s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	154 891,48 €
Section investissement	3 339,00 €
	<hr/>
Total	158 230,48 €

1.2. Budget communal

1.2.a Budget primitif 2010

Rapporteur : Yves GITTON

Après avis de la Commission des finances réunie le 29 mars dernier, Yves GITTON présente par chapitre le budget primitif de la commune qui s'équilibre à la somme de :

Section fonctionnement	2 237 754,00 €
Section investissement	613 918,00 €
	<hr/>
Total	2 851 672,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2010.

Monsieur le maire souligne que le budget 2010 sera consacré principalement en section d'investissement au provisionnement d'une première opération de requalification des bâtiments communaux (façade mairie). Enfin, la recette provenant de la TLE est affectée à l'opération d'aménagement de la voirie des rues Marcel Adam et de la Tronche après l'achèvement de la construction du programme de logements.

1.2.b Admission en non valeur

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal oui l'exposé d' Yves GITTON, accepte à l'unanimité les admissions en non valeur des exercices 2000 à 2006 pour un montant de 554,11 €.

Il précise qu'il s'agit de créances que le trésorier n'a pu recouvrer.

1.3. Budget ateliers locatifs

1.3.a Compte administratif 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

- a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		70 324,50	61 990,54		61 990,54	70 324,50
Opérations de l'exercice	165 712,99	227 965,92	74 419,25	71 559,54	240 132,24	299 525,46
Résultat de clôture		62 252,93	2 859,71			59 393,22
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	165 712,99	298 290,42	136 409,79	71 559,54	302 122,78	369 849,96
Résultat définitif		132 577,43	64 850,25			67 727,18

- b) constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bien d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- c) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d) approuve ces comptes à l'unanimité

1.3.b Compte de gestion 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3.c Affectation de résultats 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité que la somme de 64 850,25 € sera affectée à la section d'investissement article 1068.

1.3.d Budget primitif 2010

Rapporteur : Yves GITTON

Fidèle au document présenté en Commission des finances, le budget primitif 2010 des ateliers locatifs dont l'équilibre est de :

Section fonctionnement	285 479,18 €
Section investissement	<u>158 207,25 €</u>
Total	443 686,43 €

est adopté à l'unanimité.

1.3.e Admission en non valeur

Rapporteur : Yves GITTON

Suite à des procès verbaux de carence, le Trésorier principal n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances. Au vu de l'état dressé par la Trésorerie, le Conseil municipal à l'unanimité accepte les admissions en non valeur des exercices 2003 à 2007 pour un montant de 15 334,97 € (entreprises défaillantes : dépôt de bilan).

1.3.f Reprise de provisions

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal avait constitué en 2006 et 2007 des provisions pour deux entreprises défaillantes pour un montant de 16 747 €.

Il propose suite à la délibération précédente la reprise de ces provisions constituées compte tenu de leur admission en non valeur.

À l'unanimité, la délibération est adoptée.

1.4. Vote des trois taxes

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire soumet au conseil le vote des trois taxes 2010 conformément aux décisions prises en commission des finances du 29 mars 2010, à savoir :

la taxe d'habitation à	11,89 %
le taux du foncier bâti à	17,36 %
le taux du foncier non bâti à	68,16 %

Cela représente une augmentation de 3 % pour les deux premières taxes. Le taux du foncier non bâti reste inchangé. Il précise que le taux des taxes de Frépillon reste largement inférieur à la moyenne départementale.

Il s'agit donc d'une augmentation modérée, enfin il est rappelé que ces taxes n'avaient pas évolué depuis de nombreuses années.

Les taux 2010 sont approuvés à l'unanimité.

1.5. Vote des subventions à l'OMCL (Office municipal de la culture et des loisirs), à l'OMS (Office municipal des Sports) et à diverses associations

Rapporteur : Yves GITTON

Après avoir souligné le rôle important des associations, Yves GITTON propose le versement d'un montant de 56 544 € aux associations ci-dessous.

	2010
O.M.S. (Office Municipal des Sports)	26 205,00 €
O.M.C.L. (Office Municipal de la Culture et des Loisirs)	25 651,00 €
Sapeurs pompiers	443,00 €
F.A.C.A.P.L.	272,00 €
Prévention routière	104,00 €
A.G.M.G.	88,00 €
Croix rouge	85,00 €
Collège Maubuisson	1 836,00 €
F.C.P.E. Collège	30,00 €
P.E.E.P. Collège	30,00 €
HAITI	1 000,00 €
JALMAV	800,00 €
TOTAL	56 544,00 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le versement des subventions.

Dominique BERNARD, Président de l'OMS ne prend pas part au vote. Chantal WALTER titulaire du pouvoir de Michelle TORTOSA – Présidente de l'OMCL - ne prend pas part au vote également.

Monsieur le maire spécifie que l'OMS et l'OMCL ont en charge la répartition des subventions aux associations en résidence à Frépillon.

Il se félicite de l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association « HAITI ici et de là-bas » qui confirme la solidarité de la Commune à HAITI.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Autorisation à Monsieur le maire pour le lancement d'un appel d'offres pour la restauration scolaire

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas dans les écoles et au centre de loisirs. Monsieur le maire rappelle que le marché actuel arrive à échéance le 31 août 2010 et comme par le passé, le nouveau marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois, cette procédure laisse ainsi toute souplesse en cas de difficultés.

Le cahier des charges prévoit en variante d'introduire des aliments issus de l'agriculture biologique.

2.2. Approbation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées (CCVOI)

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire expose le rapport sur l'évaluation des charges transférées de la CCVOI approuvées par la commission locale de l'évaluation des charges transférées (CLECT) le 16 février 2010.

Il convient que chaque Conseil municipal des communes constituant la communauté approuve les prévisions d'attribution des compensations consécutives pour les communes d'Auvers et Méry.

Par 15 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal adopte le rapport de la CLECT.

2.3. Demande d'adhésion d'une nouvelle commune au SMGFAVO (syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val-d'Oise)

Rapporteur : Monsieur le maire

Conformément au statut du syndicat de la fourrière animale, le Conseil municipal autorise à l'unanimité l'adhésion de la commune de GOUZANGREZ.

2.4. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGE 2010

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire propose de représenter une demande de subvention dans le cadre de la DGE pour la réfection des façades de la mairie.

Il rappelle que la précédente demande avait été refusée en juillet 2009.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise la demande.

2.5. Demande de subvention auprès du Conseil général pour le nettoyage de tags

Rapporteur : Monsieur le maire

Où l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal est unanimement favorable à la demande de subvention pour l'enlèvement des tags.

Monsieur le maire rappelle qu'une telle opération a déjà été menée sur la commune, elle concerne aussi bien les biens privés que publics.

3. URBANISME

3.1. Désignation d'un membre du Conseil municipal afin d'instruire un permis de construire

Rapporteur : Jean BENITEZ DE LUGO

Conformément au code de l'urbanisme, il convient que le Conseil municipal désigne en son sein un membre dépourvu de délégation de signature afin de signer après instruction par la DDEA le permis de construire déposé par Monsieur Bernard TAILLY.

Micheline MAINGUET est désignée à l'unanimité, Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

3.2. Vente de parcelles sises au lieu dit « les Carreaux » à la société SOGEPROM habitat

Rapporteur : Monsieur le maire

Après avoir fait le point sur l'évolution satisfaisante de la commercialisation du secteur des Carreaux, Monsieur le maire propose que le Conseil municipal accepte la vente de parcelles acquises par la commune à la société SOGEPROM pour un montant de 227 085 €.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise la vente à SOGEPROM.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée par Monsieur le maire à 22 h 35.

Madame SYLLIONA, Présidente de l'association « HAITI ici et là bas », présente dans la salle des délibérations remercie le Conseil municipal de Frépillon pour sa solidarité envers HAITI et expose les modalités de l'opération qu'elle a lancée.